

COMMUNE DE MONTREUX

COMMUNICATION

DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

relative à la future salle des sociétés du Centre des Congrès

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

A la suite de l'acceptation, par la population, de la participation communale au nouveau projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition, les études se poursuivent selon le calendrier prévu et la mise à l'enquête publique de ce projet débutera fin juin. Malgré l'annulation du PGA, ce projet est conforme au cadre légal actuellement en vigueur, vu son caractère évident d'intérêt public.

Le projet dit « 1.2 » prévoit la réalisation d'une salle des sociétés locales, dans l'espace B1 du bâtiment. Pour des raisons financières, cette salle avait été « calibrée » pour ne pas pouvoir accueillir plus de 300 personnes, aussi bien en « configuration debout » qu'en « configuration assise », même si les surfaces disponibles pourraient proposer une élévation de cette jauge. Cette question avait été abordée par la commission du Conseil communal, qui avait étudié le préavis No 02/2020. Le rapport mentionne, en sa page 6 sur 13, que « [...] *l'ensemble des commissaires présents regrette le choix d'une jauge si faible et recommande une réflexion sur l'augmentation de la capacité du lieu via un préavis à venir qui détaillerait les coûts.* »

Dans le prolongement de cette recommandation, la Municipalité a présenté le projet aux sociétés locales et les a consultées afin de pouvoir évaluer leurs attentes. Il en ressort que la majorité des sociétés locales pourraient se contenter d'une jauge de 300 personnes, pour autant que des équipements d'accueil adaptés soient proposés et que le solde des surfaces disponibles au B1 puisse être utilisé avant ou après les événements principaux. L'exception notable est le NED qui, en plus d'équipement techniques spécifiques aux concerts, souhaite, d'une part, pouvoir accueillir plus de personnes et, d'autre part, disposer de la salle à une fréquence très élevée, qui laisserait peu de disponibilités pour les autres sociétés locales.

Parallèlement à cette consultation, forte de la recommandation de la commission du Conseil communal, la Municipalité a octroyé aux mandataires un mandat pour étudier des solutions pour augmenter la jauge de cette salle des sociétés locales et étudié des pistes pour que cette salle soit mieux intégrée au reste des surfaces du B1, afin de les rendre partiellement utilisables. Ces études ont démontré un potentiel d'amélioration intéressant de cette salle, mais à un coût plus important qu'espéré, ceci malgré diverses pistes d'économies proposées.

La Municipalité a présenté le résultat de ces démarches à la commission municipale consultative 2m2c. Les membres de cette commission, qui ont eu le temps de présenter ce qui précède à leur groupe politique, sont arrivés à la même conclusion que la Municipalité : il semble dommage de réaliser une salle inadaptée aux attentes des sociétés locales pour lesquelles cette salle est prévue, mais les projets de développement apparaissent trop onéreux à ce stade.

En concertation avec la commission municipale consultative 2m2c, la Municipalité a décidé de geler momentanément les études relatives à cette salle des sociétés et de ne pas matérialiser les aménagements intérieurs pour celle-ci dans les plans d'enquête. Cette manière de faire ne remet pas en cause la volonté de réaliser une salle pour nos sociétés locales au sein de ce bâtiment, mais permet de repousser provisoirement les décisions à son sujet sans compromettre le calendrier général du projet. Cette solution semble ainsi clairement la plus appropriée pour donner le temps nécessaire aux autorités politiques, exécutives et délibératives de notre Commune pour finaliser le meilleur projet et son financement. Le temps ainsi gagné sera mis à profit par la Municipalité pour élaborer un projet, en concertation avec la commission consultative, qui fera l'objet d'un préavis afin de vous donner l'occasion de valider un projet définitif, son financement et d'apurer les frais occasionnés par ces études complémentaires.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Ainsi adoptée le 4 juin 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

La Secrétaire a.i.

L. Wehrli

F. Grec